



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP

Édition du 8 décembre 2025

Semaine

OFSP-Bulletin 50/2025

Magazine d'information pour professionnels de la santé et pour les médias

Le code UFI – une aide précieuse en cas d'urgence, p.8

Impressum

ÉDITEUR

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne (Suisse)
www.bag.admin.ch

RÉDACTION

Office fédéral de la santé publique
CH-3003 Berne
Téléphone 058 463 87 79
drucksachen-bulletin@bag.admin.ch

MISE EN PAGE ET IMPRESSION

Cavelti AG
Wilerstrasse 73
CH-9201 Gossau
Téléphone 071 388 81 81

ABONNEMENTS, CHANGEMENTS D'ADRESSE

OFCL, Diffusion publications
CH-3003 Berne
Téléphone 058 465 50 00
Fax 058 465 50 58
verkauf.abo@bbl.admin.ch

ISSN 1420-4266

DISCLAIMER

Le bulletin de l'OFSP est une revue spécialisée hebdomadaire, en français et en allemand, qui s'adresse aux professionnels de la santé, aux médias et aux milieux intéressés. Ce périodique publie les derniers chiffres en matière de santé ainsi que des informations importantes de l'OFSP.

Abonnez-vous pour recevoir la version électronique du bulletin:
www.bag.admin.ch/ofsp-bulletin

Sommaire

Déclarations des maladies infectieuses	4
Statistique Sentinel	7
Résumé hebdomadaire sur les virus respiratoires	7
«Le code UFI – une aide précieuse en cas d'urgence»	8
Vol d'ordonnances	11

Déclarations des maladies infectieuses

Situation à la fin de la 48^e semaine (01.12.2025)^a

- ^a Déclarations des médecins et des laboratoires selon l'ordonnance sur la déclaration. Sont exclus les cas de personnes domiciliées en dehors de la Suisse et de la principauté du Liechtenstein. Données provisoires selon la date de la déclaration. Les chiffres écrits en gris correspondent aux données annualisées : cas/an et 100 000 habitants (population résidente selon Annuaire statistique de la Suisse). Les incidences annualisées permettent de comparer les différentes périodes.
- ^b N'inclut pas les cas de rubéole materno-fœtale.
- ^c Femmes enceintes et nouveau-nés.
- ^d Syphilis primaire, secondaire ou latente précoce.
- ^e Inclus les cas de diphtérie cutanée et respiratoire.

Maladies infectieuses :

Situation à la fin de la 48^e semaine (01.12.2025)^a

	Semaine 48			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Transmission respiratoire												
Haemophilus influenzae : maladie invasive	3 1.7	1 0.6	3 1.7	12 1.7	11 1.6	8 1.2	144 1.6	172 1.9	142 1.6	133 1.6	155 1.8	119 1.4
Infection à virus influenza, types et sous-types saisonniers												
Légionellose	8 4.6	15 8.6	4 2.3	35 5	47 6.7	40 5.8	579 6.4	590 6.5	645 7.2	550 6.6	548 6.5	599 7.2
Méningocoques : maladie invasive				2 0.3	1 0.1	2 0.3	38 0.4	33 0.4	37 0.4	36 0.4	32 0.4	33 0.4
Pneumocoques : maladie invasive	13 7.4	20 11.4	32 18.5	77 11	73 10.4	93 13.4	1081 11.9	1077 11.8	952 10.6	979 11.7	966 11.5	811 9.8
Rougeole				1 0.6		1 0.1	5 0.7	55 0.6	95 1	43 0.5	53 0.6	95 1.1
Rubéole^b												
Rubéole, materno-fœtale^c												
Tuberculose	6 3.4	12 6.9	4 2.3	29 4.2	36 5.2	19 2.7	520 5.7	426 4.7	399 4.4	488 5.8	388 4.6	379 4.6
Transmission féco-orale												
Campylobactériose												
	https://idd.bag.admin.ch											
Hépatite A												
	https://idd.bag.admin.ch											
Hépatite E												
	https://idd.bag.admin.ch											
Infection à E. coli entérohémorragique												
	https://idd.bag.admin.ch											
Listériose	1 0.6	2 1.2	2 0.3	6 0.9	9 1.3	53 0.6	47 0.5	74 0.8	45 0.5	42 0.5	69 0.8	
Salmonellose, S. typhi/paratyphi				6 0.9		23 0.2	42 0.5	20 0.2	23 0.3	41 0.5	18 0.2	
Salmonellose, autres												
	https://idd.bag.admin.ch											
Shigellose												
	https://idd.bag.admin.ch											

	Semaine 48			Dernières 4 semaines			Dernières 52 semaines			Depuis début année		
	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023	2025	2024	2023
Transmission par du sang ou sexuelle												
Chlamydiose							https://idd.bag.admin.ch					
Gonorrhée							https://idd.bag.admin.ch					
Hépatite B, aiguë							https://idd.bag.admin.ch					
Hépatite B, total déclarations							https://idd.bag.admin.ch					
Hépatite C, aiguë							https://idd.bag.admin.ch					
Hépatite C, total déclarations							https://idd.bag.admin.ch					
Infection à VIH							https://idd.bag.admin.ch					
Sida							https://idd.bag.admin.ch					
Syphilis, stades précoce ^d							https://idd.bag.admin.ch					
Syphilis, total							https://idd.bag.admin.ch					
Zoonoses et autres maladies transmises par des vecteurs												
Brucellose							7 0.08	6 0.07	7 0.08	7 0.08	5 0.06	6 0.07
Chikungunya	1 0.6	9 1.3	1 0.1	3 0.4	77 0.8	28 0.3	26 0.3	77 0.9	22 0.3	22 0.3	25 0.3	25 0.3
Dengue	2 1.1	12 6.9	4 0.6	17 2.4	35 5	176 1.9	485 5.3	254 2.8	163 1.9	435 5.2	251 3	
Encéphalite à tiques							https://idd.bag.admin.ch					
Fièvre du Nil occidental							1 0.01	1 0.01		1 0.01	1 0.01	
Fièvre jaune												
Fièvre Q	4 2.3	1 0.6	2 1.2	20 2.9	8 1.1	4 0.6	171 1.9	145 1.6	131 1.5	163 1.9	138 1.6	122 1.5
Infection à Hantavirus							2 0.02			2 0.02		
Infection à virus Zika							2 0.02	10 0.1	4 0.04	2 0.02	10 0.1	4 0.05
Paludisme	2 1.1	3 1.7	3 1.7	15 2.1	17 2.4	22 3.2	280 3.1	299 3.3	341 3.8	253 3	281 3.4	329 4
Trichinellose									1 0.01		1 0.01	
Tularémie							https://idd.bag.admin.ch					
Autres déclarations												
Botulisme									1 0.01		1 0.01	
Diphthérie ^e				4 0.6		1 0.1	18 0.2	6 0.07	35 0.4	18 0.2	5 0.06	27 0.3
Maladie de Creutzfeldt-Jakob	1 0.6		3 0.4	1 0.1	23 0.2	17 0.2	29 0.3	23 0.3	16 0.2	28 0.3		
Tétanos												
Mpox	2 1.1		4 0.6		1 0.1	65 0.7	34 0.4	12 0.1	63 0.8	32 0.4	11 0.1	



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes BFEG

**IL SAIT OÙ
TU ES.
TOUJOURS.**

LA VIOLENCE COMMENCE AUSSI COMME ÇA.



sans-violence.ch

TROUVE DE L'AIDE OU DES CONSEILS.



Statistique Sentinella

Données provisoires

Sentinella:

Déclarations (N) des dernières 4 semaines jusqu'au 30.11.2025 et incidence pour 1000 consultations (N/10³)
Enquête facultative auprès de médecins praticiens (généralistes, internistes et pédiatres)

Semaine	45		46		47		48		Moyenne de 4 semaines	
	N	N/10 ³	N	N/10 ³						
Oreillons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coqueluche	0	0	0	0	0	0	1	0.1	0.3	0
Piqûre de tiques	0	0	1	0.1	0	0	0	0	0.3	0
Herpès zoster	6	0.5	7	0.6	3	0.3	7	0.7	5.8	0.5
Névralgies post-zostériennes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Médecins déclarants	170		168		167		154		164.8	

Borreliose de Lyme : <https://idd.bag.admin.ch>

Résumé hebdomadaire sur les virus respiratoires

Le portail d'information de l'OFSP sur les maladies transmissibles donne régulièrement des informations sur les cas d'infection et de maladie dû à différents agents pathogènes respiratoires, en Suisse et dans la Principauté de Liechtenstein. <https://idd.bag.admin.ch/>

La mise à jour a lieu le mercredi à 12h00.



«Le code UFI – une aide précieuse en cas d'urgence»

Afin d'identifier clairement leurs composants, les produits chimiques dangereux doivent être munis d'un identifiant unique de formule (UFI) en Suisse. L'UFI, un code à 16 chiffres, permet d'identifier rapidement le produit en cas d'intoxication. Les entreprises doivent fournir l'UFI et des informations détaillées sur le produit, y compris sa composition, pour les conseils d'urgence.

Qu'il s'agisse de pastilles pour lave-vaisselle, de nettoyants pour WC ou de parfums d'ambiance, la composition exacte des produits chimiques reste généralement un secret commercial bien gardé. En cas d'intoxication, cette information est toutefois cruciale pour permettre au personnel médical de traiter rapidement et de manière ciblée les personnes concernées.

C'est pourquoi un identifiant unique de formule (UFI, Unique Formula Identifier) est désormais obligatoire pour tous les produits chimiques considérés comme dangereux pour la santé ou physiquement dangereux. Ce code à 16 chiffres doit figurer sur l'étiquette du produit et être enregistré avec la formule complète dans le registre des produits chimiques (RPC) de la Confédération.

En cas d'urgence, le centre d'information toxicologique peut accéder directement aux données de formulation enregistrées dans le RPC grâce à l'UFI déclaré. Cela permet d'identifier rapidement et sans ambiguïté le produit concerné et de fournir des conseils médicaux ciblés et efficaces. Un avantage décisif lorsque chaque minute compte.

La division des produits chimiques de l'OFSP a compilé ci-dessous une sélection de questions et réponses sur le code UFI.

QU'EST-CE QUE L'UFI ?

- L'« Unique Formula Identifier » (UFI) ou, en français, l'identifiant unique de formule, est un code alphanumérique à 16 chiffres qui doit figurer sur l'étiquette des produits chimiques dangereux.
Exemple: « UFI: N1QV-R02N-J00M-WQD5 »
- Ce code sert à identifier de manière unique la composition des produits chimiques¹.

¹ Dans ce texte, le terme « produit chimique » est utilisé comme synonyme de mélanges, produits biocides, produits phytosanitaires, engrains et e-liquides.

- En raison de nouvelles dispositions légales, les responsables de la mise sur le marché de produits chimiques en Suisse, mais aussi dans l'UE, sont tenus de fournir des informations détaillées sur les produits, y compris la composition, pour les conseils médicaux d'urgence. Les responsables de la mise sur le marché sont tenus d'enregistrer la composition du produit, ainsi que l'UFI et d'autres informations sur le produit chimique dans le registre fédéral des produits chimiques (RPC, registre des produits chimiques; www.rpc.admin.ch). En cas d'appel d'urgence, le centre d'information toxicologique peut alors accéder directement aux données du RPC.

À QUOI SERT L'UFI ?

- L'UFI sert en premier lieu à identifier rapidement et clairement la composition d'un produit chimique en cas d'appel d'urgence au centre d'information toxicologique.
- Sur la base de la composition du produit chimique enregistrée dans le registre fédéral des produits chimiques, le centre d'information toxicologique peut recommander les mesures médicales nécessaires, qui peuvent ensuite être mises en œuvre par le médecin traitant.

OÙ TROUVER L'UFI ET COMMENT L'UTILISER ?

- Le code UFI est généralement imprimé de manière clairement visible, lisible et indélébile sur le produit chimique, précédé de l'acronyme « UFI » en majuscules.
- En cas d'intoxication par des produits chimiques, l'UFI est important pour identifier le produit et sa composition. Il permet ainsi d'identifier clairement le produit.

QUELS PRODUITS NÉCESSITENT UN UFI ?

- Au sein de l'UE comme en Suisse, l'UFI doit être généré pour toutes les préparations (mélanges), tous les produits biocides, tous les engrais, tous les produits phytosanitaires et tous les produits du tabac (recharges de liquides appelés « e-liquids ») qui sont classés comme dangereux en raison des risques qu'ils présentent pour la santé ou des dangers physiques qu'ils comportent (mentions de danger H3xx ou H2xx).

QUELS PRODUITS NE NÉCESSITENT PAS D'UFI ?

- Aucun UFI ne doit être généré pour les préparations (mélanges), les produits biocides, les engrais, les produits phytosanitaires et les produits du tabac (recharges de liquide (e-liquides)) qui ne sont pas classés comme dangereux ou exclusivement comme dangereux pour l'environnement. De même, aucun UFI ne doit être généré pour les substances, qu'elles soient classées comme dangereuses ou non dangereuses
- Les médicaments, les dispositifs médicaux, les denrées alimentaires et les aliments pour animaux, les cosmétiques, les armes et les munitions ainsi que les déchets ne doivent pas non plus être munis d'un UFI.

QUELS SONT LES DÉLAIS APPLICABLES EN SUISSE ET DANS L'UE POUR L'INTRODUCTION DE L'UFI ?

- En Suisse, l'UFI sera obligatoire au plus tard à partir du 1^{er} janvier 2026 pour toutes les préparations (mélanges), les produits biocides, les engrais et les produits du tabac classés comme dangereux (H3xx ou H2xx) en raison des risques qu'ils présentent pour la santé ou des dangers physiques qu'ils comportent. Pour les produits phytosanitaires, l'UFI sera obligatoire au plus tard à partir du 1^{er} décembre 2027.
- Dans l'UE, l'UFI doit être indiqué sur les produits chimiques depuis le 1^{er} janvier 2025.

EN QUOI L'UFI EST-IL PERTINENT POUR LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ ?

- En cas d'urgence liée à un empoisonnement ou à un contact avec un produit toxique, l'UFI aide à identifier rapidement les produits chimiques. Le centre d'information toxicologique peut alors accéder de manière ciblée à la composition enregistrée dans le registre des produits chimiques et fournir ainsi des conseils plus précis.
- La communication de l'UFI accélère les conseils donnés par le centre d'information toxicologique et le traitement médical.

Le code UFI est un élément d'identification important sur les produits chimiques qui aide le centre d'information toxicologique (Tox Info Suisse 145) à fournir rapidement les conseils ou les traitements appropriés en cas d'urgence.

Vous trouverez de plus amples informations via le lien suivant: <https://www.anmeldestelle.admin.ch/fr/faq-sur-lidentifiant-unique-de-formulation-ufi>



QUI A ACCÈS À LA COMPOSITION DES PRODUITS CHIMIQUES DANS LE REGISTRE DES PRODUITS CHIMIQUES ?

- Les informations relatives à la composition des produits chimiques sont exclusivement accessibles à l'auteur de l'UFI (responsable de la mise sur le marché), aux autorités fédérales et au centre d'information toxicologique. Contrairement à la composition, l'indication de l'UFI n'est pas une information confidentielle et est publiée dans le registre des produits chimiques.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Protection de la santé
Division Produits chimiques/Contrôle du commerce et conseils

Stéphanie Samartin
Téléphone : 058 462 27 33
E-Mail: stephanie.samartin@bag.admin.ch

Christian Kropf
Téléphone : 058 469 50 62
E-Mail: christian.kropf@bag.admin.ch

Références

- [Guide sur les informations harmonisées concernant la réponse à apporter en cas d'urgence sanitaire – Annexe VIII du règlement CLP.](#)
- [FAQ sur l'identifiant unique de formulation \(UFI\)](#)
- Tox Info Suisse est désigné comme centre d'information toxicologique : tél. 145 ; www.toxinfo.ch
- Begemann, K. and H. Desel. 2022. Der UFI – Schnellere und zuverlässige Produktidentifikation in der medizinischen Notfallberatung. UMID: Umwelt und Mensch – Informationsdienst 1: 17-22 (disponible uniquement en allemand). [UMID 01/2022 | Umweltbundesamt](#)

LE SEXE FAIT PLAISIR. LA PEUR PAS.

Validé en 2008 : Le VIH sous traitement ne se transmet pas. Plus de sexe pour la Suisse : safer-sex.ch

Merci pour le soutien



GILEAD

MSD



AIDE SUISSE CONTRE LE SIDA.
DEPUIS 40 ANS.
POUR VOUS. aids.ch/40

Vol d'ordonnances

Swissmedic, Stupéfiants

Vol d'ordonnances

Les ordonnances suivantes sont bloquées

Canton	N° de bloc	Ordonnances n°s
Bâle-Champagne		12887951
Bâle-Ville		11883337
Berne		12846926
Saint-Gall		12180637 12180641 12180649 12802926
Valais		12399504
Vaud		12160092 12775851-12775875
Zurich		6043701-6043725 10955876-10955900 11670901-11670925 12383848 12461430 12938128

P.P.

CH-3003 Bern
Post CH AG

OFSP-Bulletin

50/2025

Semaine